

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des institutions
politiques
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 99 44
Fax 031 322 98 67
www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 – 2011)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 49^e législature, de 2011 à 2015 (selon l'état actuel des connaissances)

1 Mandat

Conformément à l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des constitutions cantonales, droits politiques, citoyenneté, étrangers, asile, rapports Eglise-Etat.

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

21 Répartition par type des objets traités

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a procédé à l'examen préalable de 155 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la 47^e législature, c'est-à-dire la période 2003-2007) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	3 (2)	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	17 (28)	
c.	rapport du Conseil fédéral	4 (5)	
d.	co-rapport	2 (--)	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	5 (4)	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	4 (4)	2 « donner suite » 2 « ne pas donner suite »
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	41 (16)	18 approbations 23 rejets
h.	examen préalable des initiatives de canton	6 (6)	1 « donner suite » 5 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase)	3 (1)	3 approbations
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	9 (7)	9 approbations
k.	intervention de la commission	2 (1)	2 motions
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	35 (14)	19 approbations (5 avec modification) 15 rejets 1 retrait
m.	pétition	13 (19)	1 « donner suite » 12 « ne pas donner suite »
n.	objet interne	11 (9)	
o.	cas particulier	(--)	
	Total	155 (116)	

22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil, initiatives populaires

Les principaux projets d'acte sont les suivants :

- [05.463](#) n lv. pa. Empêcher les mariages fictifs
- [06.458](#) n lv. pa. Renoncer à l'introduction de l'initiative populaire générale
- [07.400](#) n lv. pa. Droit parlementaire. Modifications diverses
- [08.447](#) n lv. pa. Garantie de la confidentialité des délibérations des commissions et modification des règles légales relatives à l'immunité
- [08.061](#) n Contre la construction de minarets. Initiative populaire
- [09.060](#) é Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi). Initiative populaire. Modification de la LEtr
- [09.402](#) n lv. pa. Sauvegarde de la démocratie, de l'Etat de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires
- [09.439](#) n lv. pa. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses / [10.308](#) n lv. ct. TG Loi sur les documents d'identité. Modification
- [10.052](#) é Loi sur l'asile. Modification
- [10.090](#) n Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !). Initiative populaire

Un résumé du message ainsi que du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Durant la période sous revue, sept des projets examinés par la CIP ont été soumis à la votation populaire. Trois de ces objets avaient été examinés au cours de la législature précédente (les initiatives populaires « Pour des naturalisations démocratiques » et « Souveraineté populaire sans propagande gouvernementale », rejetées le 1er juin 2008, conformément à la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale, et l'arrêté fédéral relatif à l'introduction des passeports biométriques, approuvé de justesse le 17 mai 2009) ; quatre autres l'ont été au cours de la présente législature (l'arrêté fédéral portant suppression de l'initiative populaire générale, approuvé le 27 septembre 2009, et, contre la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale, l'initiative anti-minarets et l'initiative sur le renvoi, approuvées respectivement le 29 novembre 2009 et le 28 novembre 2010 par le peuple et les cantons ; le contre-projet à l'initiative sur le renvoi a quant à lui été rejeté).

23 Elaboration d'un projet

En réponse à une initiative parlementaire, la CIP-E a soumis à son conseil les projets d'acte législatif suivants :

- [06.463](#) é lv. pa. Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques
- [08.515](#) é lv. pa. Retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas d'adoption d'un contre-projet indirect
- [10.440](#) é lv. pa. Améliorer l'organisation et les procédures du Parlement

Un résumé du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Le nombre d'initiatives parlementaires émanant du Conseil national et auxquelles soit la CIP-N, soit le Conseil national a donné suite a sensiblement augmenté. Durant la période sous revue, la CIP-E a en effet dû procéder à l'examen préalable de 39 initiatives de ce type : dans environ la moitié des cas, elle a approuvé l'élaboration d'un projet ; dans l'autre moitié, elle l'a rejetée.

24 Autres activités

Par rapport à la dernière législature, le nombre de motions adoptées par le Conseil national et soumises à l'examen préalable de la commission a plus que doublé. Plus de la moitié de ces motions ont été adoptées par le Conseil national à la session extraordinaire qui s'est tenue durant la session de printemps 2010 et qui a été consacrée au thème de l'immigration, sans que les motions concernées aient fait l'objet de débats.

Conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), la CIP-E a traité, outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, parmi lesquels :

- Système de vote électronique dans la salle du Conseil des Etats
- Conventions en matière de double imposition et référendum en matière de traités internationaux
- Rapport OFPER : promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale de 2004 à 2008
- Création d'un conseil de l'avenir
- Compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux
- Financement des campagnes électorales

Les deux derniers points mentionnés ont conduit au dépôt d'une motion de commission.

Se fondant sur des considérations de droit constitutionnel, la CIP a invité, le 27 août 2009, la Commission de politique extérieure, chargée de l'examen préalable des conventions en matière de double imposition, à soumettre à l'avenir ce type d'accords au référendum facultatif en matière de traités internationaux. De sa propre initiative, le Conseil fédéral a modifié sa pratique en la matière dans les messages qu'il a soumis au Parlement le 27 novembre 2009, proposant de soumettre ces accords au référendum facultatif.

En vertu de l'art. 151 LParl, la commission a par ailleurs été consultée sur cinq projets d'ordonnance visant à mettre en œuvre des modifications législatives.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Inderkum
- Vice-présidente session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Maury Pasquier

- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Berset
- Vice-président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Cramer



32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Briner, Büttiker, Cramer, Egerszegi-Obrist, Germann, Hêche, Inderkum, Lombardi, Maury Pasquier, Niederberger, Reimann, Schiesser, Schwaller
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 : Freitag remplace Schiesser à partir de la session de printemps 2008 Berset remplace Maury Pasquier à partir de la session d'hiver 2009 Comte remplace Freitag à partir de la session de printemps 2010

33 Sous-commissions

Aucune

4 Nombre de séances nécessaires

Ces travaux ont exigé au total 27 séances, équivalant à 33 jours de séance ou 130.25 heures (soit environ 4 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif : 2004-2007 : 26 séances, 34 jours de séance, 145 heures

5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 49e législature, de 2011 à 2015

Sujets importants à traiter pendant la 49e législature (2011 – 2015) en fonction des domaines de compétences de la CIP-E (selon l'état actuel des connaissances) :

- [10.052](#) é Loi sur l'asile. Modification (*projet 2*)
- [11.018](#) n Mesures de lutte contre les mariages forcés. Loi (CIP)
- [11.022](#) n Loi sur la nationalité. Révision totale
- [11.049](#) é Loi sur le personnel de la Confédération. Modification
- Loi fédérale sur la compétence de conclure des traités internationaux de portée limitée et sur l'application à titre provisoire de traités internationaux
- Législation d'exécution applicable à l'initiative sur le renvoi
- Modification des dispositions légales relatives à l'intégration des étrangers
- Initiative populaire fédérale « Election du Conseil fédéral par le peuple »
- Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux
- Transparence du financement des activités politiques

Au vu des expériences passées, il est probable qu'au cours de la prochaine législature également, certains évènements touchant au fonctionnement du Parlement et à l'exercice des droits populaires donneront à la commission l'occasion de débattre d'éventuelles autres modifications du droit parlementaire.

